



**Groupe de travail horizontal**  
**Aménagement de l'espace maritime**  
**Madrid, 10 mars 2010**  
**09:30-13:00 h**

Président : Rory Crawford  
Rapporteur : Iwan Ball

## **1. Accueil**

### **- Présentation des intervenants**

La liste des membres et observateurs présents dans cette réunion est disponible sur l'annexe I.

### **- Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté en sachant qu'il faudra peut-être le modifier au cours de la réunion afin de optimiser le temps disponible et de permettre aux experts invités de faire leurs présentations. Le Président a noté l'absence des intervenants du projet RECLAIM et du Groupe d'Etude du CIEM sur dépôts marins malgré les invitations formelles envoyés par le Secrétariat par écrit avant la réunion.

### **- Introduction et contexte par le président de séance**

Le président de séance a accueilli les participants et a présenté les grandes lignes de la structure du groupe de travail. Une vue d'ensemble de l'aménagement de l'espace maritime (AEM) a été présentée avec quelques idées eu égard aux endroits où le CCR pourrait utilement contribuer.

Le nombre d'activités qui prolifèrent dans l'environnement maritime et entrent en concurrence avec la pêche au niveau espace, est en hausse. Les demandes d'espace maritime résultent du développement des énergies renouvelables, de la navigation, du pétrole et du gaz ainsi que des désignations de conservation de la nature, qui outre les désignations Natura 2000, incluent les désignations nationales de zone maritime protégée (ZMP).

L'aménagement maritime existant est fragmenté et il faut tirer les leçons de l'aménagement terrestre. L'aménagement de l'espace maritime a de nombreux actionneurs, incluant des mandats précis pour adopter une approche éco systémique de la gestion maritime dans le cadre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) et la politique commune de la pêche (PCP). L'AEM est un outil utile pour délivrer une approche éco systémique avec la participation d'influence des parties prenantes et encourager le passage de la dominance de la réglementation à une approche d'aménagement plus prévisionnelle.

Le CCREOS est bien placé pour apporter à la procédure des connaissances importantes du point de vue des pêcheries, en particulier en ce qui concerne l'interaction entre les pêcheries et les désignations ZMP (par le biais d'évaluations de l'impact) et le développement de énergies renouvelables. Ce type de contribution n'est pas sans précédent comme l'indiquent les projets LOT7 et Shetland SSMEI.

## **2. Présentation du projet Interreg CHARM 3 (André Carpentier, IFREMER)**

Présentation du projet CHARM 3, qui se déroule depuis 2003. Une copie de cette présentation peut être consultée sur le site web de CCREOS.

Le projet a connu trois phases à ce jour. La phase 1 comprenait un mappage considérable de données, essentiel à la production de cartes de référence fiables des habitats marins et des ressources benthiques, de la distribution et des débarquements de poissons alevins, juvéniles et adultes. Ces informations ont été simplifiées dans un atlas en ligne qui peut être téléchargé.

La phase 2 a utilisé les données inutilisées jusque là, recueillies depuis les années 1970 pour produire un modèle d'habitat préférable pour certaines espèces clés. Les frayères ont été relevées à l'aide d'un système de pompage en continu des œufs de poissons (CUFES).

Ceci a été complété par des cartes de distribution saisonnière des juvéniles et des adultes pour les espèces clés, qui peuvent être utilisées pour guider les décisions en matière de quota.

L'analyse de la chaîne trophique a également été employée afin de tenter de comprendre l'évolution de certaines espèces : le bar a été cité en exemple. Le travail impliquait une collaboration avec d'autres groupes en vue de déterminer les impacts des activités telles que l'extraction des agrégats et le développement des énergies renouvelables.

Le projet a également tenté d'incorporer des recherches anthropologiques en identifiant quelles flottes pêchent dans quelles zones. Le projet a identifié 114 différents textes de législation qui ont un impact sur la pêche, qui nécessitent de se concentrer sur quatre domaines clés: la pollution, la conservation, les pêcheries et le développement urbain.

Un modèle d'aménagement de l'espace maritime a été mis au point, qui incorpore les informations physiques, biologiques et socio-économiques recueillies par le projet. Cet outil peut être partagé avec les parties prenantes et a différentes applications, incluant la détermination de la meilleure façon de protéger les habitats et les espèces clés et identifiant les zones socio-économiques importantes.

Le projet est actuellement en troisième phase et implique 17 partenaires et 26 laboratoires. Cette phase couvre la totalité de la Manche et incorpore les aspects socio-économiques ignorés jusque là.

Il y a eu une collaboration avec le Canada et le Japon en vue de partager les leçons et d'harmoniser les méthodes de travail.

***Le président de séance a remercié l'intervenant et a invité l'auditoire à poser ses questions et à la discussion.***

Certaines préoccupations ont été exprimées eu égard au nombre de projets similaires financés par la Commission et au risque de répétition inutile et de chevauchement. Certains se préoccupent en particulier du temps nécessaire aux CCR pour gérer ces projets et de la nécessité évidente d'une coordination au niveau européen entre les différents cadres (Interreg / LIFE etc.). Il y a une question en matière de gestion financière si la Commission est contrôlée.

Il a été reconnu que le projet CHARM 3 se différencie par son approche exclusivement scientifique, qui facilite une connaissance approfondie de la fonction éco systémique. Il a été précisé que ceci est important pour le secteur de la pêche et que le CCR se doit de posséder de telles connaissances, notamment en vue de la réforme de la PCP.

Il a été noté que l'approche scientifique adoptée par le projet CHARM 3 pourrait compléter d'autres projets cherchant à mettre au point des recommandations en matière d'approche éco systémique mais que ces projets doivent être mieux coordonnés.

Une clarification a été demandée à propos de la possibilité de transfert de cette méthodologie / approche à d'autres zones. Il faut se garder de cibler une zone relativement petite si l'utilisation de la méthodologie ne peut pas être élargie à un contexte plus grand.

Le président de séance a noté que le temps et les ressources du CCR sont limités et qu'en conséquence il doit faire preuve de prudence quant à l'utilisation de ces ressources.

### **3. Mise à jour sur l'état de la situation et calendrier de consultation pour les Zones Maritimes Protégées dans les eaux françaises (O. Abellard, Agence Française des Aires Marines Protégées)**

Le représentant de l'agence française sur AMP, Olivier Abellard, a passé ses excuses au secrétariat pour son absence car il ne pourrait pas assister à la réunion due aux engagements professionnels précédemment acquis.

Le secrétariat a encouragé les membres à lire avec détail la présentation mise à jour fournie par M. Abellard (disponible sur le site Web du CCR EOS) ainsi qu'à être activement engagés dans la phase de gestion des sites Natura 2000 désignés. Cette phase a déjà commencé au début de 2010. Le Secrétariat transmettra tous les commentaires des membres aux administrations nationales/organisations appropriés responsables de la gestion de ces zones.

#### **4. Consultation sur le réseau d'Aires Marines Protégées au Royaume-Uni et les sites Natura 2000 proposés, les Zones Marines de Conservation et les Zones Maritimes Protégée écossaises (Dr Tom Blasdale, JNCC)**

L'intervenant a annoncé que la présentation avait pour objectif de tenir le CCR informé de la procédure de désignation des ZMP et d'inviter les membres à prendre part au développement des ZMP au RU. Dans le cadre de la loi britannique relative à l'accès aux zones marines et côtières (Marine and Coastal Access Act) et de la loi (écossaise) relative à la mer (Marine Act), le gouvernement britannique est en train de développer un réseau de ZMP écologiquement cohérent pour 2012 qui soit bien compris et soutenu par les utilisateurs de la mer.

Le réseau de ZMP inclut les sites européens existants dans le cadre du réseau britannique Natura 2000, les nouvelles zones marines de conservations (ZMC) et les ZMP écossaises dans le cadre de la loi britannique relative à l'accès aux zones marines et côtières et de la loi (écossaise) relative à la mer. Les constituants marins des sites d'intérêt scientifique particulier et les sites Ramsar remplissent également les conditions.

Le réseau britannique existant comprend 81 sites, parmi lesquels 76 se trouvent dans les eaux côtières et 5 seulement en haute mer. Le Royaume-Uni n'a pas encore achevé le réseau Natura et la Commission l'a informé qu'il n'a pas désigné suffisamment de sites en particulier en haute mer. En outre, il existe au Royaume-Uni des habitats et des espèces d'importance nationale qui ne figurent pas dans la directive européenne Habitats et oiseaux et que le Royaume-Uni est obligé de protéger (ex.: ceux qui figurent sur la liste des espèces menacées et en voie de disparition de l'OSPAR et ceux qui figurent sur la liste des plans d'action britannique et écossais en matière de biodiversité. Ces ZMP nationales supplémentaires sont nécessaires pour protéger ces éléments et répondre aux engagements internationaux et aux obligations européennes dans le cadre de la directive cadre Stratégie pour le milieu marin.

L'intervenant a proposé une vue d'ensemble des nouvelles désignations nationales de ZMP dans le cadre de la loi relative à l'accès aux zones côtières et de haute mer (Marine and Coastal Access Act), incluant les différentes dispositions qui s'appliquent dans les administrations concernées. Des Zones Marines de Conservation (ZMC) de différents niveaux de protection (le Projet ZMC), seront mises en place dans les eaux côtières anglaises et les eaux de haute mer autour de l'Angleterre, du Pays de Galles et de l'Irlande du Nord. Des ZMC à niveau de protection élevé, seront mises en place dans les eaux côtières galloise et des ZMP seront mises en place dans les eaux côtières et de haute mer de l'Ecosse. Les méthodes d'identification et de désignation entre le projet ZMC, le projet ZMC Pays de Galles et le projet ZMP Ecosse sont différentes, cependant, au cours de la procédure de sélection des ZMP nationales, les considérations socio-économiques peuvent être prises en compte, à la différence de celles des sites Natura 2000.

Les projets ZMP RU ont pour objectif de contribuer au réseau de ZMP écologiquement cohérent, de s'engager avec les parties prenantes dès les premiers stades, d'encourager, de soutenir et le cas échéant, de minimiser les impacts sur les parties prenantes qui utilisent déjà la zone marine (par exemple en tenant compte des facteurs socio-économiques dans la procédure de désignation).

Dans le cadre du projet ZMC, les parties prenantes participent à l'identification des ZMC et au développement d'objectifs de conservation par l'intermédiaire de groupes de parties prenantes qui se réunissent sous l'égide de quatre projets ZMC régionaux. Il est également nécessaire que les parties prenantes non britanniques (principalement des pêcheurs) puissent contribuer à cette procédure. La procédure écossaise de désignation des ZMP diffère de celle du projet ZMC dans la mesure où la procédure de sélection repose essentiellement sur la science; cependant, des discussions avec les groupes représentant les parties prenantes auront lieu pour faciliter la validation des données nationales socio-économiques et du patrimoine naturel afin d'améliorer la base d'évidence selon laquelle les ZMP écossaises sont sélectionnées. Des discussions avec les parties prenantes qui ont un intérêt direct dans les développements de sites spécifiques suivront pour aider à parfaire les limites, identifier les questions de gestion et faire la sélection entre les sites qui contribuent de manière égale au réseau.

Dans un effort visant à centraliser le processus d'interaction avec les pêcheurs non britanniques, le JNCC a recruté du personnel spécifiquement en vue de soutenir l'engagement des pêcheurs nationaux et non britanniques à la procédure de ZMP britanniques. Il a été évoqué que les membres du CCR gagneraient à contribuer au projet car il est nécessaire de savoir où se situent les zones de pêche et de fournir ces données à la procédure d'identification des ZMC.

Le JNCC souhaiterait en particulier que le secteur de la pêche valide les cartes de données VMS et de données de débarquement et que si possible, il complète ces données en fournissant des informations sur la flotte <15m et la valeur relative des zones de pêche.

En conclusion, l'intervenant a soumis les questions suivantes à la discussion:

- Questions entourant la consultation Natura – certaines parties prenantes n'ont pas reçu d'avis officiel concernant la consultation formelle relative aux sites britanniques Natura 2000. L'intervenant a demandé aux membres ce qui selon eux serait une période de temps adéquate pour prolonger la consultation pour ces parties prenantes (il a été convenu que six semaines suffiraient);
- Qui le JNCC devrait-il contacter en ce qui concerne la collecte de données (supérieur au pêcheur individuel mais inférieur aux CCR) qui seraient les individus compétents au sein des pays représentés au CCR?

- Des dispositions spéciales doivent-elles être prises eu égard aux flottes à petite échelle?
- Comment l'opinion des pêcheurs non britanniques doit-elle être communiquée aux projets régionaux de ZMC?

***Le président de séance a remercié le Dr. Tom Blasdale pour sa présentation et a invité l'auditoire à poser ses questions et à la discussion.***

Des préoccupations ont été exprimées à propos de l'omission du CCR et de la SFF de la récente consultation Natura à propos de Rockall, bien qu'il soit admis que le JNCC a clairement fait un effort pour inclure tout le monde et que cette omission a été due à un erreur technique. Il a également été noté que le calendrier de la consultation (Nov. / Déc.) n'était pas opportun pour les membres de l'industrie de la pêche.

Le conférencier a assuré le CCR et la SFF qu'ils bénéficieraient de plus de temps pour répondre à la consultation Rockall et qu'à l'avenir une plus grande importance serait accordée à la consultation sur le site web du JNCC. Eu égard au calendrier de la consultation, le conférencier a reconnu que c'est malencontreux mais qu'il est lié au calendrier de reporter au gouvernement.

Il a été noté que les quatre projets régionaux de ZMC sont de caractère très différent et en conséquence ne facilitent pas l'engagement de l'industrie d'un point de vue européen, de même que les défis posés par différentes dispositions dans différentes administrations. Le conférencier a assuré que le JNCC serait le principal/seul point de contact entre les parties prenantes non britanniques du secteur de la pêche et les projets régionaux et les autres projets nationaux sur ZMP au sein des administrations concernées.

Des clarifications ont été demandées au sujet de la base législative de la restriction du droit de pêche dans les ZMC britanniques domestiques au delà des 6nm lorsque des droits historiques s'appliquent. Il a été précisé qu'il serait discriminatoire de n'appliquer les restrictions qu'aux bateaux britanniques. Des préoccupations ont également été exprimées concernant le calendrier de désignation qui est sans doute incompatible avec le niveau de participation des parties prenantes recherché par le JNCC.

L'intervenant a confirmé qu'il n'est pas question de n'appliquer les restrictions qu'aux bateaux britanniques et qu'il est prévu de mettre en place les mesures de gestion par le biais de la PCP. Il y a eu un certain retard au niveau de l'échelle de temps et en conséquence la limite visant à s'assurer que les informations internationales de pêche soient en place avant octobre 2010 est très serrée. Le JNCC est intéressé par toutes les idées sur la manière de rationaliser le projet.

Des préoccupations ont été exprimées d'un point de vue irlandais eu égard à l'importance de la désignation Rockall et une question à propos des données 'socio' qui seraient ajoutées aux données 'économiques'. L'intervenant a répondu que le site correspond très étroitement à la zone déjà couverte dans le cadre du règlement PCP.

Il a été reconnu que les données de pêche sont essentiellement économiques mais peuvent tenir compte des mouvements des petits bateaux pour le développement des études d'évaluation sur l'impact seulement dans les zones Natura 2000.

Le représentant de la SFF a proposé de partager avec le CCR le travail entrepris par la fédération qui démontre que bien que de nombreuses zones soient très actives, certaines zones ne sont pas exploitées par les chalutiers, probablement parce que les engins permettant d'y pêcher ne sont pas disponibles. Il a été précisé que l'attention doit être mise sur la désignation de ces zones avant que la technologie qui permettrait de pêcher dans des zones soit mise au point.

Le conférencier a répondu que l'attention est placée sur la protection des zones qui ont la plus grande valeur de conservation. Bien que les intérêts de la pêche soient pris en compte chaque fois que possible, les facteurs socio-économiques ne sont pas étudiés dans le cadre des désignations Natura 2000. L'approche ZMC offre un bon mécanisme permettant que ce type d'information soit pris en compte.

Les représentants de l'industrie de la pêche ont réitéré qu'il faut étudier le calendrier de consultations afin de garantir une contribution efficace de l'industrie et qu'une consultation extensive est nécessaire dès le départ, en particulier en ce qui concerne les limites du site.

En réponse à la demande du conférencier, le représentant de l'industrie de la pêche espagnole s'est engagé à coordonner la participation espagnole avec le projet et à organiser des visites du site. Le conférencier a assuré au CCR que des protocoles stricts sont développés en matière de manipulation des données, incluant la propriété des données, leur utilisation et la forme sous laquelle elles sont distribuées.

En réponse aux préoccupations exprimées par l'industrie de la pêche, le conférencier a expliqué que les désignations de site ne signifient une interdiction de pêche automatique bien qu'il puisse s'avérer nécessaire de limiter l'utilisation de certains types d'engins. Bien que les besoins d'évaluations de l'impact environnemental ne s'appliquent pas au delà des 6nm, la procédure qui vise à demander des mesures de gestion dans le cadre de la PCP répond plus ou moins à ce besoin et impliquerait une consultation avec le CCR.

Il a été suggéré que la procédure de désignation des ZMC préempte une approche plus stratégique de l'aménagement et que l'attention doit être portée sur l'AEM. L'industrie de la pêche souhaite contribuer de manière significative à la procédure AEM et ne veut pas être limitée par des échelles temporelles peu réalistes.

Etant donné la prolifération des données il a été suggéré que le CCR cherche un financement pour nommer quelqu'un à temps plein dont la tâche serait de collecter et d'interpréter les données sur activité de pêche afin de permettre au CCR de mieux contribuer à l'AEM. Il a été reconnu que ceci placerait le CCR à un nouveau niveau mais le CCR mer du Nord étudie actuellement une proposition similaire et il serait possible d'envisager un projet commun.

Bien que plusieurs membres aient approuvé cette proposition, la nécessité d'une structure cohérente entre les CCR a été rappelée ainsi que le fait que la proposition devrait être soumise aux autres CCR avant d'aller plus loin.



**Action:** *Le secrétariat va assurer la liaison avec le CCR mer du Nord et contacter la Commission en vue de rechercher si la proposition peut être élargie aux autres CCR.*

Le conférencier du JNCC pensait qu'il s'agit d'une bonne proposition mais a rappelé que les réalités de la politique imposent probablement la nécessité d'accélérer l'engagement du CCR dans le projet sur ZMC avant l'engagement d'une personne pour le CCR. Un Forum de parties prenantes va discuter les développements des AIM au RU avec des parties prenantes nationales et non-britanniques. Le conférencier a encouragé le CCR à contribuer à ce groupe.

Cependant, ceci n'écarterait pas la nécessité pour les pêcheurs non-britanniques de participer également aux projets régionaux sur ZMC; une solution serait que le nouvel officier de liaison du JNCC serve d'intermédiaire avec l'industrie: il pourrait communiquer les opinions des opérateurs de pêche au projet et transmettre l'information sur les 4 projets régionaux.

En réponse, le représentant de l'industrie de la pêche britannique a souligné que la légitimité d'une telle approche dépendrait de la disponibilité d'informations utiles et sous réserve que les personnes participant aux réunions disposent de ces informations. En outre, il faudrait s'assurer que les personnes compétentes soient impliquées pour s'exprimer au nom de l'industrie. Au Royaume-Uni, la coalition AEM n'offre qu'une seule voix pour représenter l'industrie lors de ces négociations.

**Action:** *Le JNCC fournira des informations supplémentaires sur le Forum des Parties Prenantes sur AMP au Royaume-Uni ainsi que les méthodes de participation dans les Projets britanniques sur AMP en temps opportun.*

Le président de séance a présenté le Dr. Paul Connolly qui a présenté le projet MEFEPO.

## **5. Présentation de l'Atlas des Eaux Occidentales Septentrionales (Dr Paul Connolly)**

Cette présentation portait essentiellement sur la production du projet MEFEPO : l'atlas des eaux occidentales septentrionales. Il s'agit du troisième volume de la série, qui a déjà publié des ouvrages similaires pour la mer du Nord et les eaux occidentales sud.

Le projet adopte une approche très pragmatique de l'opérationnalisation de l'approche éco systémique et se base sur son expérience relative à la mer du Nord. Le projet se préoccupe principalement de la pêche bien que d'autres activités soient prises en compte. Il se compose de 10 lots de travaux (voir la présentation sur le site web du CCREOS) et de gros progrès ont été faits dans un grand nombre de ces derniers.

L'Atlas Nord-Ouest a pour objectif d'identifier et de collecter les informations clés en vue de « peindre une image » de cette région ; l'objectif n'est nullement d'essayer de collecter des données sur tout. L'atlas couvre les zones suivantes: Mer d'Irlande, Manche, Mer Celtique, Ouest de l'Ecosse et zones de haute mer.



Le Gulf Stream, qui est un moteur important de la fonction éco systémique, est une caractéristique clé de cette zone. Il y a également des impacts de changement climatique potentiellement importants, comme l'illustre le glissement vers le nord de la distribution des copépodes, qui aura un impact indirect sur la distribution de espèces de poisson clés.

Au sein de cette région, le projet s'est intéressé aux études de cas des espèces clés suivantes: coquille saint Jacques, langoustine, maquereau et merlu du nord. Les eaux occidentales septentrionales représentent d'importantes zones de frai pour plusieurs espèces pélagiques de l'Atlantique nord-est en particulier le merlu du nord. Elle comprend différents écosystèmes et est importante pour la biodiversité, incluant les cétacés, les phoques, les oiseaux et les coraux d'eau profonde.

En outre, il y a d'importants impacts anthropologiques résultant d'activités telles que l'exploration et la production du pétrole et du gaz, la navigation, les pipelines pour le gaz et les télécoms, les activités récréatives et la pêche (le conférencier a souligné le rejet comme étant un problème associé à cette dernière).

Une quantité importante d'information est disponible suite au nombre important de SEA entrepris dans les eaux occidentales septentrionales par l'industrie du pétrole et du gaz.

Il existe également un grand nombre de données VMS qui associées aux données des livres de bord offrirait une image plus détaillée de la zone d'une valeur inestimable en vue de son intégration aux plans de gestion. Il s'avère donc nécessaire de coordonner les recherches en matière de données VMS et données des livres de bord.

En conclusion, le conférencier a souligné la nécessité de la participation du CCREOS à ce projet. Il est également important que le projet s'engage avec le CCR mer du Nord et le CCR pour les eaux occidentales sud.

Une version actualisée de l'atlas est prévue pour janvier 2012.

***Le président de séance a remercié le conférencier pour sa présentation et a invité l'auditoire à poser ses questions et à la discussion.***

Plusieurs membre du CCR ont félicité le conférencier pour sa présentation et ont accueilli favorablement cette recherche fascinante.

Une question a été soulevée eu égard à la distorsion des données recueillies par différentes industries à leurs propres fins. Ces données ne sont généralement pas recueillies de façon uniforme sur l'ensemble du plateau continental, ce qui a pour conséquence que les mesures de gestion basées sur ces collectes de données *ad hoc* peuvent causer un déplacement de zones riches en données à des zones pauvres en données.

Le conférencier a exprimé son accord avec le dernier point et admis qu'il s'agit là d'un risque. La validité scientifique des données utilisées par le projet ne comporte aucun doute en raison de la mise en place de consignes strictes de validation des données. Le conférencier a souligné l'énorme quantité de données disponible dans la « littérature grise » et la nécessité de les recueillir et de les utiliser.

En réponse à une question sur l'impact sur les habitats marins des mouvements de population vers les zones littorales, le conférencier a noté que ce facteur est moins important pour cette région. Lorsqu'il y a un manque de données relatives à ce type d'impact, le projet utilise l'opinion d'experts scientifiques.

Il a été observé que de nombreux chercheurs analysent les données VMS et que ces recherches doivent être mieux coordonnées. La prudence a également été recommandée eu égard à la transmission et à l'utilisation de ces données.

Le manque de coordination, perçu comme tel, entre les projets financés par la Commission a de nouveau été mentionné. Il a été proposé que le CCREOS écrive à la Commission pour demander une liste de tous les projets relatifs à la pêche dans les eaux occidentales septentrionales entrepris par diverses entités dans l'ensemble de la région.

**Action:** *Le président a invité Sean O'Donoghue à rédiger une lettre à la Commission.*

**Action:** *Le président a invité Barrie Deas à assurer la liaison avec le CCR mer du Nord afin d'explorer des sources de financement potentielles et un mandat potentiel comme première démarche en vue de la création d'un poste de recherche inter rac.*

**6. Discussion sur le mappage des zones clés de l'activité de pêche ; et  
7. Evaluation sur l'impact des activités extractives sur les fonds marins**

Le discussion sur les points 6 et 7 de l'ordre du jour ont été reportés pour être discutés ultérieurement dans une réunion de suivi une fois il y a plus d'information disponible par rapport à ces matières. Le point 6 a été couvert partiellement par des discussions sur l'aménagement du territoire marin et les questions potentielles pour contribution du CCR EOS.

**La réunion s'est levée à 13h15 h**



## **ANNEXE I. LISTE DE PARTICIPANTS**

<b><u>Prénom</u></b>	<b><u>Nom</u></b>	<b><u>Organisation</u></b>	<b><u>Status</u></b>
Bertie	Armstrong	Scottish Fishermen's Federation	Membre
Iwan	Ball	World Wildlife Fund	Observateur
Tom	Blasdale	Joint Nature Conservation Committee	Présentateur
André	Carpentier	CHARM Project – IFREMER	Présentateur
Paul	Connolly	MEFEPO Project – Marine Institute	Présentateur
Luc	Corbisier	SDVO	Membre
Juan Carlos	Corrás Arias	Pescagalicia-Arpega-Obarco	Membre
Rory	Crawford	RSPB – Birdlife International	<b>Président GTH</b>
John	Crudden	European Anglers Association	Membre
Barrie	Deas	NFFO	Membre
Sophie	Elliott	JNCC	Observateur scientifique
Ian	Gatt	Scottish Fishermen's Federation	Membre
Charline	Gaudin	EBCD	Membre
Hugo	González	ANASOL - ARVI	Membre
André	Gueguen	OPOB	Membre
Sam	Lambourn	NWWRAC Chairman	Président CCR EOS
Daniel	Lefèvre	CNPMEM Basse Normandie	Membre
Jesús	Lourido	Puerto de Celeiro S.A.	Membre
Joseph	Maddock	Irish Fishermen Organisation	Membre
Conor	Nolan	NWWRAC Secretariat	Secrétariat
Lorcan	O’Cinnéide	IFPO	Membre



<b><u>Prénom</u></b>	<b><u>Nom</u></b>	<b><u>Organisation</u></b>	<b><u>Status</u></b>
Sean	O'Donoghue	Killybegs Fishermans Organisation	Membre
José Luis	Otero	Lonja de la Coruña S.A.	Membre
Kenneth	Patterson	DG MARE	Commission Européenne
Jacques	Pichon	ANOP	Membre
Jim	Portus	South West Fish Producers Organisation	Membre
Alexandre	Rodríguez	NWWRAC Secretariat	Secrétariat
Mercedes	Rodríguez Moreda	OPP-07-LUGO	Membre
Stéphanie	Tachaires	CNPMEM	Membre
Paul	Trebilcock	Cornish Fish Producers Organisation	Membre
Héctor	Villa	SEGEPESCA - MARM	Rep. Etat Membre